



SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME

Celui-ci a pour vocation

- la représentation des salariés
- l'animation syndicale
- la négociation conventionnelle de branches,

au sein des entreprises d'architecture, des cabinets de géomètres, d'économistes de la construction, et des associations CAUE.

Si vous êtes salariés de ces entreprises à statut libéral et autres, **le SYNATPAU :**
vous écoute, vous conseille, vous accompagne dans votre démarche de connaissance et de vérification de vos droits

- *le contrat de travail*
- *la classification,*
- *la prévoyance*
- *les heures supplémentaires*
- *le salaire minima conventionnel*
- *les conditions de travail*

ADHERER AU SYNATPAU CFDT, DES DROITS ET DES PERSPECTIVES EN PLUS :

Adhérer à un syndicat est une liberté qui ouvre des droits. Cette liberté devient essentielle si de plus, on est seul, sans représentation du personnel dans son CAUE.

En adhérent :

Vous recevez les informations syndicales, vous rencontrez et communiquez avec les salariés de votre profession, vous bénéficiez de tous les soutiens et services de l'organisation syndicale Cfdt, ainsi que la garantie d'une stricte confidentialité vis-à-vis de votre employeur.

En participant :

Vous êtes associés à la définition des orientations, vous collaborez à la négociation conventionnelle, vous contribuez à l'efficacité syndicale.

Dans sa conception démocratique, le SYNATPAU veille à permettre à chaque salarié, chaque adhérent, s'il le souhaite, d'être un acteur, un décideur à part entière.

Pour négocier, informer, agir dans les CAUE sur vos accords particuliers, et dans la Commission Paritaire Nationale de la Convention Collective sur les évolutions conventionnelles,

contactez-nous car,

«Ce n'est pas parce que les CAUE sont de petites associations qu'ils doivent avoir de petits droits».